

C'EST TRISTE D'EN ARRIVER LÀ !

Voeux du Ministre L P M

En ce début 2015, le ministère a annoncé qu'il réduirait les suppressions de postes à hauteur de 7 500, ce qui porte la «facture» à 16 500 au lieu de 24 000 initialement prévus dans la loi de programmation militaire.

Pour 2015, ce sera 1500 déflations de moins et la création de 250 postes budgétaires dans le renseignement, qui seront affectés à la DGSE (185) et à la DPSD (65). La direction du renseignement militaire (DRM) n'est curieusement pas concernée, alors que ses moyens techniques sont constamment utilisés dans la période actuelle, et qu'elle manque d'analystes.

Le ministère précise que le principe de rééquilibrage civils/militaires sera respecté.

Même si la **CFDT** estime que ces mesures vont dans le bon sens, ce sont malheureusement les événements des dernières semaines qui ont provoqué ce revirement. La **CFDT** dénonce depuis 2008 les réorganisations du ministère dans le soutien et l'opérationnel et veut aller plus loin avec un moratoire sur les déflations de postes.

La **CFDT** a toujours déploré que la LPM 2014-2019 repose sur une trajectoire financière fragile. Le pire est arrivé et le budget 2015 subit de plein fouet le glissement de la vente

des fréquences 700 MHz (recettes exceptionnelles) à début 2016.

La **CFDT** est réservée sur l'annonce de la mise en place d'une SPV (Special Purpose Vehicle) équivalente à une société de leasing. Cette société de projet devrait résoudre un problème de trésorerie ponctuel. Capitalisée à partir du produit de cessions de participations de l'Etat, cette future société achèterait certains matériels, par exemple l'Airbus A400M, pour les louer à l'armée dans la foulée.

Le ministère de la Défense ne serait donc plus propriétaire de ses matériels et différerait ses dettes sur plusieurs années.

Ce système de location bail alourdira, à n'en pas douter la facture des équipements. Pour la **CFDT**, la création de la SPV ne reste donc pas sans questions et inquiétudes. Combien de temps cette société de projet vivra ? : qui assurera la maintenance de ces matériels ? Celui qui loue ou celui qui prête ?

Si le ministère étend la formule à l'export, peut-on craindre des investisseurs étrangers ? Avec cette solution, ne revient-on pas sur l'autonomie stratégique de la France ?

La **CFDT** restera attentive et critique sur cette initiative qui sera discutée prochainement par les députés à l'occasion du dépôt à venir d'un amendement à la loi Macron.

**RESTONS TOUS VIGILANTS
FACE AUX FAUSSES BONNES NOUVELLES !**